

Comptable Spécialisé-e 2022-2024

Examen blanc (2^e du nom)

Comptabilité Financière 1

Temps 60 minutes

Bon travail

Travail 3 – Amortissements

6.0 points

1. Une nouvelle **machine de production** a été achetée en janvier 2009 et à chaque fin d'année elle a été amortie de 40 % de sa valeur comptable. Dans le bilan au 31 décembre 2011 la machine affiche un montant de CHF 112 320.—.

A combien se montait la valeur d'acquisition de cette machine de production au mois de janvier 2009 ? Démontrez clairement le cheminement pour arriver au résultat indiqué.

2. Un véhicule présente au 01.01.2011 une valeur comptable de CHF 28 400.— et une valeur d'acquisition de CHF 48 000.—. L'amortissement se fait de manière linéaire et indirecte. En 2011, aucun véhicule n'a été acheté ni vendu.
- a. Ouvrez les comptes de bilan (après lettre e. en bas de page) au 01.01.2011 (sans écriture).
- b. Comptabilisez à fin 2011 les amortissements en tenant compte du taux d'amortissement maximal fiscalement autorisé et portez également le montant en compte.

Dolt	Avoir	Montant

- c. Clôturez les comptes de bilan (après lettre e. en bas de page) et ouvrez-les à nouveau au 01.01.2012 (le tout sans écriture).
- d. Après la réouverture des comptes (voir c.), ceux-ci doivent être adaptés de manière à correspondre à la méthode d'amortissement direct. Indiquez l'écriture comptable nécessaire.

--	--	--

- e. Quel principe régissant l'établissement régulier des comptes serait violé si, en 2012, la méthode d'amortissement dégressif était choisie ?

Véhicules	

Amortissement cumulé sur véhicules	

Tableau d'amortissement (AFC)



Eidgenössische Steuerverwaltung
Administration fédérale des contributions
Amministrazione federale delle contribuzioni

Direkte Bundessteuer
Impôt fédéral
Imposte federale diretta

Merkblatt A 1995 – Geschäftliche Betriebe
Notice A 1995 – Entreprises commerciales
Promemoria A 1995 – Aziende commerciali

Amortissements sur les valeurs immobilisées des entreprises commerciales¹

Bases légales: Art. 27, 2. al., let. a, 28 et 62 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD)

1. Taux normaux en pour cent de la valeur Comptable²

Maisons d'habitation de sociétés immobilières et maisons d'habitation pour le personnel	
– sur le bâtiment uniquement ³	2 %
– sur le bâtiment et le terrain ensemble ⁴	1,5 %
Bâtiments commerciaux, bureaux, banques, grands magasins et cinémas	
– sur le bâtiment uniquement ³	4 %
– sur le bâtiment et le terrain ensemble ⁴	3 %
Hôtels et restaurants	
– sur le bâtiment uniquement ³	6 %
– sur le bâtiment et le terrain ensemble ⁴	4 %
Fabriques, entrepôts et immeubles artisanaux (en particulier ateliers et silos à caractère immobilier)	
– sur le bâtiment uniquement ³	8 %
– sur le bâtiment et le terrain ensemble ⁴	7 %
Lorsqu'un bâtiment ne sert que partiellement à des usages commerciaux, le taux d'amortissement doit être réduit en conséquence; s'il est utilisé à différents usages commerciaux (par ex. atelier et bureaux), on tiendra compte de manière appropriée des taux respectifs.	
Entrepôts à hauts rayonnages et installations semblables	15 %
Constructions mobilières sur fonds d'autrui	20 %
Voies ferrées industrielles	20 %
Conduites d'eau industrielles	20 %
Réservoirs (y compris wagons-citernes), conteneurs	20 %
Mobilier commercial, installations d'ateliers et d'entrepôts ayant un caractère mobilier	25 %
Moyens de transport sans moteur de tout genre, en particulier Remorques	30 %
Appareils et machines destinés à la production	30 %
Véhicules à moteur de tout genre	40 %
Machines utilisées principalement pour le travail par équipes ou employées dans des conditions spéciales, telles que machines lourdes servant à travailler la pierre, machines de chantier	40 %
Machines qui sont exposées à un haut degré à des actions chimiques nuisibles	40 %
Machines de bureau	40 %
Ordinateurs (hardware et software)	40 %
Valeurs immatérielles servant à l'activité à but lucratif, comme par exemple brevets, raisons sociales, droits d'édition, concessions, licences et autres droits de jouissance, goodwill	40 %
Systèmes à commande automatique	40 %
Installations de sécurité, appareils électroniques de mesure et de contrôle	40 %
Outillage, ustensiles d'artisans, outillage pour machines, instruments, récipients, échafaudages, palettes (ou plateaux), etc	45 %
Vaisselle et linge d'hôtel et de restaurant	45 %

2. Cas spéciaux

Investissements pour des installations visant à économiser l'énergie

Les isolations thermiques, les installations pour la transformation du système de chauffage, les installations pour l'utilisation de l'énergie solaire, etc., peuvent être amorties durant les premier et deuxième exercices à raison de 50% de la valeur comptable et durant les années suivantes aux taux usuels appliqués à de telles installations (chiffre 1).

Installations pour la protection de l'environnement

Les installations pour la protection des eaux et de lutte contre le bruit ainsi que les installations de purification d'air peuvent être amorties durant les premier et deuxième exercices à raison de 50% de la valeur comptable et durant les années suivantes aux taux usuels appliqués à de telles installations (chiffre 1).

3. Amortissements faits après coup

Des amortissements ne peuvent être admis après coup que dans les cas où l'entreprise contribuable, en raison de la mauvaise marche des affaires, n'était pas en mesure de procéder à des amortissements suffisants pendant les années antérieures. Celui qui demande la déduction de tels amortissements est tenu d'en établir le bien-fondé.

4. Procédés cantonaux spéciaux d'amortissement

Par procédés cantonaux spéciaux d'amortissement, on comprend les méthodes d'amortissement qui s'écartent des procédés usuels et qui, en vertu du droit fiscal cantonal ou de la pratique fiscale du canton étaient, sous certaines conditions, déjà appliquées régulièrement et systématiquement; il peut s'agir d'amortissements uniques ou répétés sur le même objet (par ex. amortissement immédiat). Des procédés spéciaux d'amortissement de cette nature peuvent être également appliqués en matière d'impôt fédéral direct, pour autant qu'ils conduisent à long terme au même résultat.

5. Amortissements opérés sur des actifs réévalués

Les amortissements opérés sur des actifs qui ont été réévalués afin de compenser des pertes ne sont admis que si les réévaluations étaient autorisées par le droit commercial et que les pertes pouvaient être déduites au moment de l'amortissement.

¹ Pour les exploitations agricoles et sylvicoles, les entreprises électriques, les téléfériques et les entreprises de navigation, il existe des notices spéciales, que l'on peut obtenir auprès de

Administration fédérale des contributions, Division principale de l'impôt fédéral direct, 3003 Berne
Tél. 031/322 74 11 / Fax 031 324 05 96
E-mail dvs@estv.admin.ch / Internet www.estv.admin.ch

² Pour les amortissements sur la valeur d'acquisition, les taux mentionnés seront réduits de moitié.

³ Le taux le plus élevé pour le bâtiment uniquement ne peut être appliqué que si la valeur comptable résiduelle ou le coût de construction des bâtiments figure séparément à l'actif du bilan. En règle générale, l'amortissement d'un bien-fonds n'est pas admis.

⁴ On appliquera ce taux lorsque bâtiment et bien-fonds ensemble figurent au bilan sous une seule et même rubrique. Dans ce cas, l'amortissement n'est admis que jusqu'à la valeur du terrain.

Travail 4 – Monnaies étrangères avec compte à 4 colonnes

6.0 points

Une entreprise commerciale suisse (forme juridique : Société anonyme) achète et vend des marchandises entre autres aux USA. Le compte stock de marchandises est tenu selon la méthode de l'inventaire permanent. Les achats et les ventes sont facturés en US-Dollar.

1. Comptabilisez les opérations commerciales suivantes.

a. Une facture adressée à un client de USD 34 950.— pour de la marchandise livrée est comptabilisée (Prix d'achat de la marchandise: CHF 12 000.—).

Doit	Avoir	Montant

b. Le client américain paie la facture (voir 1.) après une déduction de 2 % d'escompte. Comptabilisez séparément le virement sur notre compte de banque, l'escompte et le résultat de change.

2. A fin 2011 une seule **facture de fournisseur de marchandises** est ouverte pour USD 48 860.—. Clôturez le compte « Dettes à court terme » à 4 colonnes, en déterminant et inscrivant les soldes dans les colonnes concernées. La différence de change résultant de l'évaluation sera enregistrée au journal et reportée dans le compte. Pour la conversion, il sera choisi le cours de change maximum autorisé selon le CO. Il n'est pas nécessaire d'effectuer la totalisation des colonnes.

Cours de change maximum autorisé : _____

--	--	--

Dettes à court terme USD		Dettes à court terme (CHF)	
...
	48 860.00		41 531.00

<p>CHIFFRE D'AFFAIRES RESULTANT DES VENTES ET DES PRESTATIONS DE SERVICES</p> <p>Ventes de produits fabriqués Ventes de marchandises Ventes de prestations de services Produits des transports Produits des honoraires Autres produits Prestations à soi-même Variations de stock de produits semi-finis et finis Pertes sur créances (pertes sur débiteurs) Dédutions sur les produits résultant de prestations de garantie</p> <p>CHARGES DE MATIERES, DE MARCHANDISES ET DE SERVICES</p> <p>Charges de matières Charges de marchandises (commerce de marchandises)</p> <p>CHARGES DE PERSONNEL</p> <p>Salaires et traitements Charges sociales Autres charges de personnel</p> <p>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</p> <p>Charges de locaux (loyers) Entretien, réparations, remplacement (ERR) Charges de véhicules Assurances Charges d'énergie Charges d'administration Publicité Autres charges d'exploitation Charges financières (charges d'intérêts par exemple) Produits financiers (produits des intérêts par exemple) Amortissements</p>	<p>RESULTAT DES ACTIVITES ANNEXES D'EXPLOITATION</p> <p>Produits des titres Charges des titres Produits des participations Charges des participations Produits des immeubles Charges des immeubles Amortissements des immeubles Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés</p> <p>RESULTATS EXCEPTIONNELS ET HORS EXPLOITATION, IMPOTS</p> <p>Produits exceptionnels Charges exceptionnelles Produits hors exploitation Charges hors exploitation Impôts directs</p> <p>CLÔTURE</p> <p>Compte de résultat Bilan d'ouverture Bilan de clôture</p>
--	---

Exemple d'un tableau des cours de change pour la Suisse

Pays	Abréviation	Unités	Cours de change (en CHF)				Cours moyen
			Billets		Devises		
			Achat (cours acheteur)	Vente (cours vendeur)	Achat (cours acheteur)	Vente (cours vendeur)	
USA	USD	1	0.81	0.89	0.8372	0.8640	0.85

7. Le décompte salaire du collaborateur Stéphane Berger ci-dessous est terminé et doit être comptabilisé (montants en CHF) :

Décompte salaire août 2012

Salaire mensuel			5 800.00
Allocations pour enfants			230.00
Salaire brut			<u>6 030.00</u>
Déductions			
AVS, AI, APG	5.15 %	_____	
AC	1.10 %	_____	
LPP		263.90	
ANP	1.80 %	_____	
Total des déductions			_____
Salaire net versé			<u>_____</u>

Doit	Avoir	Montant

8. L'APG de CHF 2 158.00 concernant l'indemnisation de perte de gain pour le service militaire effectuée par le collaborateur Simon Seuret est versée sur le compte bancaire.

--	--	--

Partie 2 : différentes opérations commerciales concernant le boucllement 2012 **12.0 points**

11. Avant le boucllement, le compte *Stock de marchandises* affiche un solde initial de CHF 9 620.00. L'inventaire au 31.12.2012 montre une valeur de CHF 12 240.00 pour le stock de marchandises. Cependant, le stock de marchandises au bilan final devra être sous-estimé d'un tiers.

Doit	Avoir	Montant

12. Un intérêt de 4 % est calculé à l'échéance du 10 avril, ceci chaque année, pour le prêt à long terme de CHF 45 000.00 accordé par l'épouse de l'actionnaire Müller à Bar Coffee. Comptabilisez l'intérêt couru.

--	--	--

13. L'abonnement du journal quotidien, pour la période du 01.05.2012 au 30.04.2013, a déjà été payé et comptabilisé au début du mois de mai 2012, montant CHF 354.00 (TVA 2.5 % exclue)

--	--	--

14. Les comptes *Créances résultant de ventes (débiteurs)* et *Provisions pour pertes sur créances (Ducroire)* indiquent, avant le boucllement, les montants suivants (soldes) en CHF :

	01.01.2012	31.12.2012
Créances résultant de ventes	33 124.00	26 210.00
Provisions pour pertes sur créances	1 656.20	

Comme l'année précédente, le compte *Provisions pour pertes sur créances (Ducroire)* doit représenter le 5 % des *Créances résultant des ventes (débiteurs)*.

--	--	--

Travail 2 – Ecritures de journal de la fin d'une période comptable

24.0 points

Journalisez les écritures comptables ci-dessous avant le bouclage au 31.12.2011 de l'entreprise de production Moser SA :

1. La banque crédite Moser SA de CHF 192.10 pour les intérêts nets du compte courant bancaire (après déduction de l'impôt anticipé). Les frais de gestion se montent à CHF 48.30. Comptabilisez les intérêts, l'impôt anticipé et les frais de gestion.

Doit	Avoir	Montant

2. Le solde initial au 01.01.2011 du compte machine s'élève à CHF 240 100.—. L'achat de l'ensemble des machines s'est réalisé début 2009. Les machines ont été jusqu'à ce jour amorties de manière directe et dégressive avec un taux d'amortissement régulier de 30 %.
 - a. Il a été décidé de passer à la méthode de comptabilisation indirecte dès fin 2011. Indiquez pour cela l'écriture comptable nécessaire en sachant qu'en 2011 aucune machine n'a été ni achetée ni vendue.

--	--	--

- b. Indiquez l'écriture d'amortissement à la fin 2011, en se référant à la notice A de l'AFC (voir annexe) et en tenant compte du taux d'amortissement maximal fiscalement autorisé (le premier amortissement est linéaire (machines destinées à la production)).

--	--	--

- c. Indiquez quel principe de clarté de la présentation des comptes annuels violera l'action prévue (point b.) (changement de la méthode d'amortissement dégressif à linéaire).

3. Il manque à la fin de l'année la facture de CHF 670.— pour la réparation d'une machine en décembre 2011.

Doit	Avoir	Montant

4. Concernant le prêt de CHF 50 000.— accordé le 31.01.2010 à un collaborateur avec un taux d'intérêts de 4 %, les intérêts sont payés semestriellement le 31.01. et le 31.07. Comptabilisez les intérêts courus.

--	--	--

5. En 2013, le site de production sera soumis à une grosse révision. Les coûts sont estimés à CHF 90 000.—. 33 1/3 % est à prendre en charge dans l'exercice 2011.

--	--	--

6. La facture de CHF 4 000.— pour la réalisation de dépliants publicitaires a été payée le 15.12.2011. Les 3/4 de celle-ci sont à prendre en charge dans l'exercice 2012.

--	--	--

7. Au sujet des prestations de garantie imminentes, tenir compte d'une provision de 2 % des recettes de CHF 7.5 millions.

--	--	--

8. Les spéculations du département des finances de Moser AG prévoient une perte jusqu'à CHF 15 000.— pour l'année en cours.

--	--	--

9. Le compte « Créances résultant de ventes » (Débiteurs) présente au début et à la fin de l'année 2011 les montants suivants (en CHF) :

	01.01.2011	31.12.2011
Créances résultant de ventes	180 000.—	160 000.—

Le compte « Provisions pour pertes sur créances » (Ducroire) présente avant l'écriture de correction un solde de CHF 9 000.—.

Les provisions pour pertes sur créances doivent être égales (en pourcentage) à l'année précédente.

Doit	Avoir	Montant

10. Indiquez les écritures de corrections à la fin de l'année 2011 pour les comptes de stocks sans mouvement durant l'exercice (montants en CHF).

	01.01.2011	31.12.2011
Matières premières	80 000.—	97 000.—
Produits semi-finis et finis	196 000.—	167 000.—

Travail 3 – Exercices divers

2
22.0 points

Les parties 1 à 3 pourront être traitées de manière indépendante et séparée.

Partie 1 : Monnaies étrangères

Belgrom SA a acheté pour son hall de réception des meubles spéciaux en bois à un fabricant suédois.

1. La facture de SEK 38 200.— du fournisseur suédois a déjà été comptabilisée et sera payée après déduction de 2 % d'escompte par virement bancaire.

Calculez le montant de la facture en francs suisses que Belgrom SA a déjà comptabilisée, puis comptabilisez l'escompte, le paiement et la différence de cours de change.

Montant de la facture comptabilisée en CHF:

Dolt	Avoir	Montant

2. La facture de la douane pour la TVA, inhérente à l'opération d'importation de mobilier (voir point 1.), se monte à CHF 420.20.

--	--	--

<p>CHIFFRE D'AFFAIRES RESULTANT DES VENTES ET DES PRESTATIONS DE SERVICES</p> <p>Ventes de produits fabriqués Ventes de marchandises Ventes de prestations de services Produits des transports Produits des honoraires Autres produits Prestations à soi-même Variations de stock de produits semi-finis et finis Pertes sur créances (pertes sur débiteurs) Dédutions sur les produits résultant de prestations de garantie</p> <p>CHARGES DE MATIERES, DE MARCHANDISES ET DE SERVICES</p> <p>Charges de matières Charges de marchandises (commerce de marchandises)</p> <p>CHARGES DE PERSONNEL</p> <p>Salaires et traitements Charges sociales Autres charges de personnel</p> <p>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</p> <p>Charges de locaux (loyers) Entretien, réparations, remplacement (ERR) Charges de véhicules Assurances Charges d'énergie Charges d'administration Publicité Autres charges d'exploitation Charges financières (charges d'intérêts par exemple) Produits financiers (produits des intérêts par exemple) Amortissements</p>	<p>RESULTAT DES ACTIVITES ANNEXES D'EXPLOITATION</p> <p>Produits des titres Charges des titres Produits des participations Charges des participations Produits des immeubles Charges des immeubles Amortissements des immeubles Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés</p> <p>RESULTATS EXCEPTIONNELS ET HORS EXPLOITATION, IMPOTS</p> <p>Produits exceptionnels Charges exceptionnelles Produits hors exploitation Charges hors exploitation Impôts directs</p> <p>CLÔTURE</p> <p>Compte de résultat Bilan d'ouverture Bilan de clôture</p>
--	---

Exemple d'un tableau des cours de change pour la Suisse

Pays	Abréviation	Unités	Cours de change (en CHF)				Cours moyen
			Billets		Devises		
			Achat (cours acheteur)	Vente (cours vendeur)	Achat (cours acheteur)	Vente (cours vendeur)	
UME	EUR	1	1.18	1.24	1.2015	1.2185	1.20
Suède	SEK	100	12.89	14.11	13.446	13.629	13.50